

La Présidente

Saint-Ouen-sur-Seine, le

- 2 MARS 2021

A l'attention de  
Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées  
publics franciliens

Ref. D21-CRIDF-000300

**Objet : généralisation de la distribution de protections périodiques gratuites dans les lycées**

Mesdames et messieurs les proviseurs,

La Région Île-de-France a fait de la promotion des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, qui se traduit dans les lycées par des actions volontaristes en faveur de la réussite des filles, une priorité. Les enjeux éducatifs, sociaux et de santé autour du tabou des règles et de l'accès aux protections périodiques sont aujourd'hui de mieux en mieux identifiés notamment, avec la publication de plusieurs études et rapports ces derniers mois.

Ainsi, dans le milieu scolaire, il apparaît que 6 % des jeunes filles (et jusqu'à 12 % dans les milieux les plus précaires) auraient déjà manqué les cours car elles n'avaient pu se procurer de protections. Dans la population générale, en France, une femme sur dix renoncerait à changer de protection périodique aussi souvent que nécessaire, faute de moyens financiers (source : IFOP-Dons solidaires, 2019).

Afin de réduire ces inégalités, qui affectent notamment les jeunes filles, élèves des lycées franciliens, la Région a expérimenté, à la rentrée scolaire 2020, l'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites dans des lycées. Cette expérimentation a permis de confirmer les besoins et de tester les modalités opérationnelles de la mesure, qui a été particulièrement bien accueillie par les établissements impliqués et par les élèves concernés.

Aussi ai-je aujourd'hui le plaisir de vous informer de la généralisation de la distribution gratuite de protections périodiques dans l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France.

A partir d'avril 2021, les lycées seront équipés d'un distributeur et approvisionnés en consommables permettant de couvrir la fin de l'année scolaire 2020-21. Le lieu d'installation de ces distributeurs est laissé à votre appréciation et leur installation sera faite par les agents régionaux. Composées de matériaux biologiques, exemptes de traitements chimiques toxiques, les protections qui approvisionnent ces distributeurs répondent aux meilleurs standards sanitaires et environnementaux actuellement disponibles sur le marché. A compter de la rentrée de septembre 2021, le réapprovisionnement des distributeurs sera

assuré sur commande des lycées, par l'intermédiaire de la centrale d'achat régionale. Les services régionaux vous préciseront prochainement les modalités de gestion et de financement de cette distribution.

Les services du pôle lycées peuvent également accompagner les établissements qui le souhaitent dans la mise en œuvre de projets éducatifs autour des questions d'égalité, de santé, d'accès aux droits, afin que la mise à disposition gratuite des protections périodiques s'inscrive dans un cadre éducatif plus large, au bénéfice de tous les élèves, filles comme garçons.

La généralisation de ce dispositif vise à améliorer de façon concrète la condition des jeunes filles, en particulier des plus défavorisées, contribuant ainsi à réduire les inégalités entre les filles et les garçons, et celles entre territoires et entre les catégories sociales. Afin d'y parvenir, je vous remercie chaleureusement de votre participation à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma haute considération.

*Avec à vos*



**Valérie Péresse**

**Copies :**

*M. Christophe Kerrero, Recteur de la Région académique, Recteur de l'Académie de Paris et  
Chancelier des universités d'Île-de-France*

*Mme Charline Avenel, Rectrice de l'Académie de Versailles*

*M. Daniel Auverlot, Recteur de l'Académie de Créteil*